

marchés d'exportation planifié par l'industrie (PEMD-PI) est de compenser les risques liés aux nouvelles opérations d'exportation grâce au partage du soutien financier et d'accroître ainsi l'exportation de produits et services canadiens. À notre avis, ce programme a aidé des entreprises canadiennes à se tailler une place sur de nouveaux marchés d'exportation. Toutefois, le soutien doit être canalisé davantage vers les petites entreprises, car le financement est dans leur cas plus susceptible d'influer sur les décisions de gestion. Nous recommandons :

- i. Que le Programme de développement des marchés d'exportation planifié par l'industrie (PEMD-PI) soit réservé aux entreprises dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 millions de dollars;*
- ii. que le volet du Programme portant sur les soumissions relatives aux projets d'investissement soit aboli.*

En outre, le Comité recommande :

- iii. que la gestion du PEMD-PI soit améliorée de manière à permettre une meilleure évaluation des demandes, un recouvrement des coûts accru et, en particulier, une intensification du suivi;*
- iv. que les coûts recouverts soient réinjectés dans le PEMD-PI.*

D'après les montants déboursés jusqu'à présent, on peut évaluer à environ 5,2 millions de dollars les économies qu'il serait possible de réaliser si seules les entreprises dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 millions de dollars avaient accès au PEMD-PI.

Un grand nombre des entreprises bénéficiaires dans le cadre du volet du PEMD-PI axé sur les soumissions relatives aux projets d'investissement sont de grandes entreprises qui pourraient recevoir une aide financière par l'intermédiaire du Programme de coopération industrielle de l'ACDI. Il serait donc possible d'abolir ce volet pour réduire le chevauchement avec le PCI et canaliser vers les PME les ressources disponibles limitées. Cette mesure pourrait entraîner des économies supplémentaires de 2,5 millions.

Les modifications apportées en 1993 au PDME, notamment le fait d'exiger que les entreprises soumettent une stratégie de développement des marchés, ont constitué un pas dans la bonne direction, mais il reste encore des progrès à accomplir. L'évaluation et le suivi, la sensibilisation et l'accès à l'information sont essentiels au succès des exportateurs canadiens. Les fonctions se rapportant aux demandes, aux évaluations, à la sensibilisation et au suivi pourraient être décentralisées et assurées par les guichets uniques préconisés dans la recommandation n° 3.

Les statistiques relatives au volet planifié par l'industrie du PEMD montrent un taux de succès assez élevé, mais un taux de recouvrement médiocre. Le recouvrement des coûts doit